

**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 2 août 2021, à 19h30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale ayant un coefficient d'emprise au sol de 33,8 % au lieu de 30 % maximum, à une distance de 5,8 m et 7,1 m d'une ligne avant au lieu de 7,6 m minimum, à une distance de 4,5 m de la ligne arrière au lieu de 7,6 m minimum et d'un balcon ayant un empiètement de 1,8 m dans la marge avant au lieu de 1,2 m maximum au 168, rue des Deux-Montagnes, lot 5 466 953, zone P4M-08, district Mont-Soleil (Dossier 2021-30204).
2. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage détaché ayant une hauteur de mur de 7.62 m au lieu de 4 m maximum et une hauteur de bâtiment de 9,2 m au lieu de 8 m maximum, tel qu'indiqué à l'article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 735, boulevard de Bromont, lot 2 929 098, zone P1F-10, district Mont-Soleil (Dossier 2021-30209).

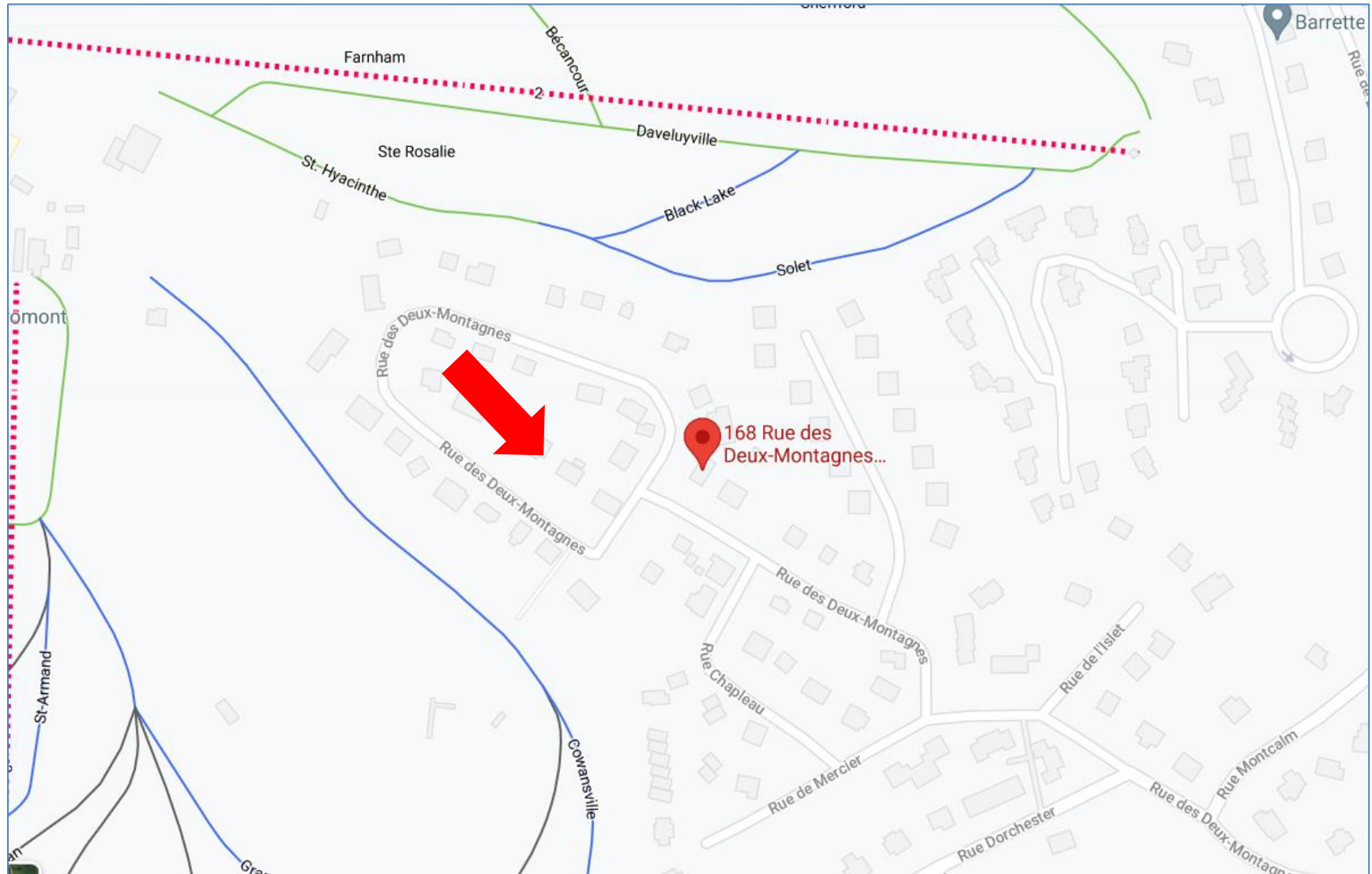
En conséquence, toute personne intéressée à intervenir au sujet de ces demandes de dérogations mineures doit le faire par courriel, avant le lundi 2 août 16h00 à [greffe@bromont.com](mailto:greffe@bromont.com). Toutes vos coordonnées doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

Bromont, ce 16<sup>e</sup> jour de juillet 2021

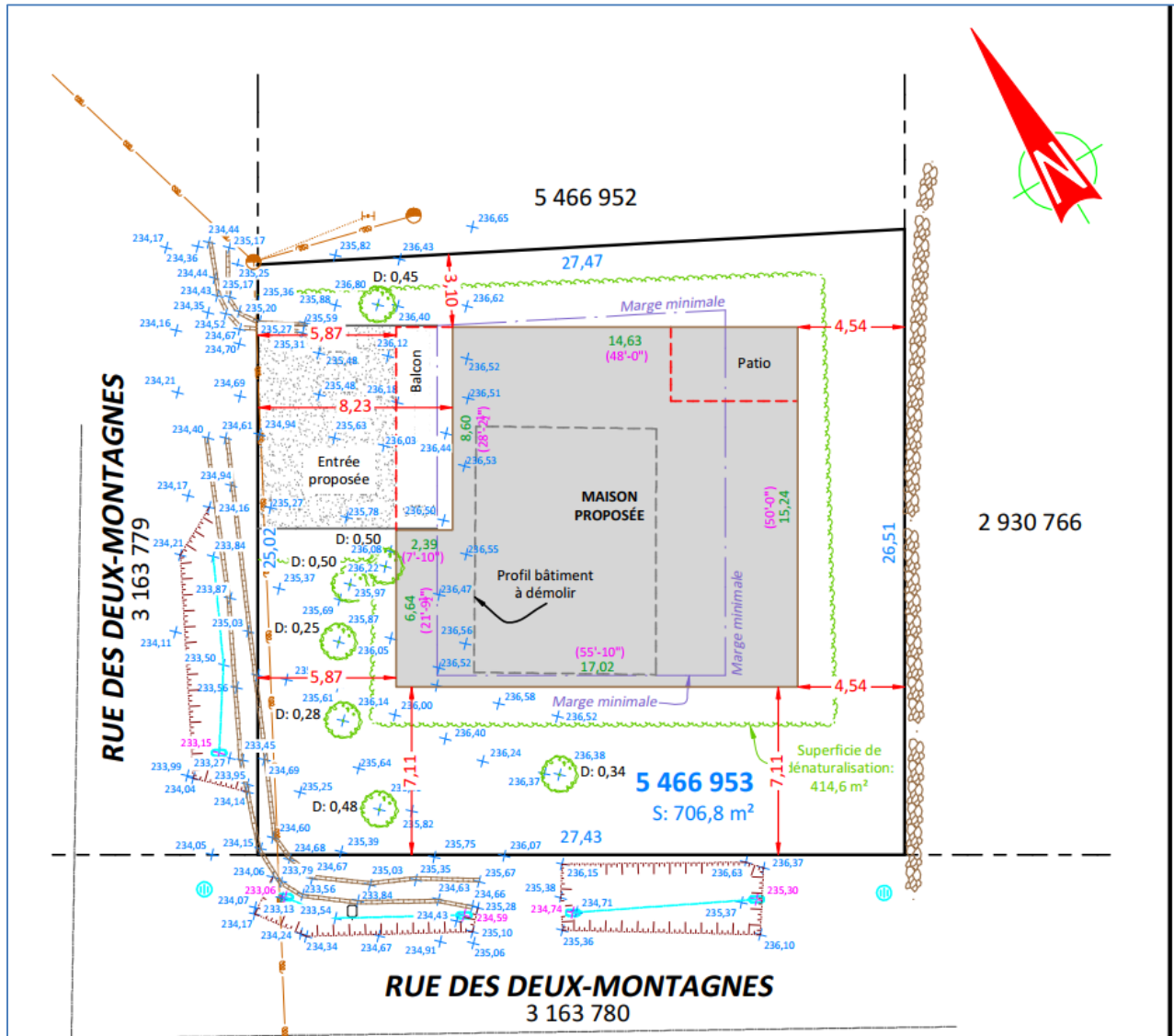
La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate

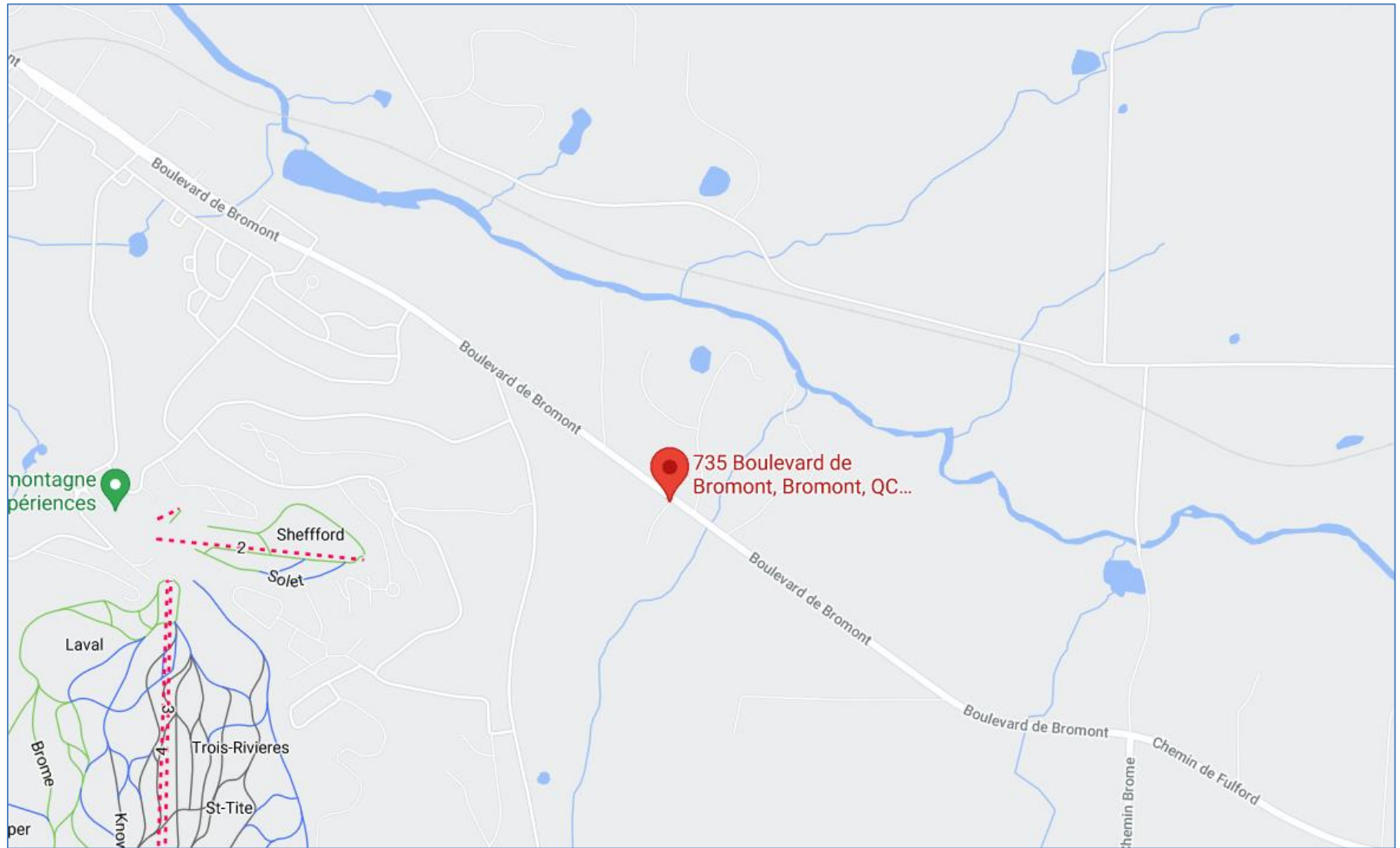
1- 168 Deux-Montagnes (1 de 2)



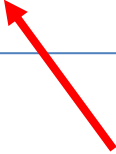
1- 168 Deux-Montagnes (2 de 2)



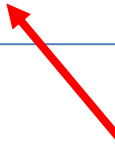
2- 735 boulevard de Bromont (1 de 2)



2- 735 boulevard de Bromont (2 de 2)



Nouveau garage détaché



Résidence existante